

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2022 de la commune d'AUTRUY SUR JUINE

Comme chaque année, l'assemblée délibérante locale doit voter les documents budgétaires pour l'exercice en cours et pour l'exercice précédent.

La loi NOTRE impose aux communes de joindre aux documents budgétaires une note de présentation ; cette dernière est disponible sur le site internet de la commune : www.autruy-sur-juine.fr

La date limite de vote du Compte Administratif est fixée comme suit :

- en vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice. Habituellement, le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ;

- le compte administratif doit être transmis à l'autorité préfectorale au plus tard 15 jours après le délai limite du 30 juin fixé pour son adoption (art. L 1612-13 du CGCT).

Les modalités de vote du compte administratif : En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire (ou le président de séance) en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Le Compte administratif 2022 a été voté le 23 Février 2023, sous la présidence de Madame Bernadette DORAT, la doyenne.

Présentation des dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère générale	101 919.21 €	Atténuations de charges – Remb. Prime inflation	200.00 €
Charges de personnel et assimilés	125 140.33 €	Produits des services, du domaine	34 458.98 €
Autres Charges de gestion courante	230 573.73 €	Impôts et taxes	307 610.57 €
Charges financières	3 595.04 €	Dotations et participations	104 856.20 €
Dotations pour les créances douteuses	290.85 €	Autres recettes de gestion courante dont reversement excédent eau et Lotissement	458 325.15 €
Fonds de péréquation	7 098.00 €	Produits exceptionnels Annulation mandat sur exercice antérieur	1 184.64 €
Total dépenses réelles	468 617.19 €	Total recettes réelles	906 635.54 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 900.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €
Total général	475 517.19 €	Total général	906 635.54 €

Fonctionnement	Dépenses	475 517.19 €
	Recettes	906 635.54 €
	Résultat de l'exercice	+ 431 118.35 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 + 562 935.76 € (comprenant l'excédent de 2021 d'un montant de 131 817.41 € et le résultat excédentaire 2022 de + 431 118.35 €)

Présentation des dépenses et recettes de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	21 996.05 €	Subventions de l'Etat vidéoprotection	3 003.00 €
Logiciels mairie	3 034.80 €	DETR Boulangerie et RD 95/97	36 294.00 €
Logiciels cadastre	114.00 €	DSIL RD 95/RD97	16 262.00 €
Logiciels bibliothèque	837.00 €		
Matériel et outillage	2 333.80 €		
Enfouissement Lignes Trémeville	4 140.00 €		
Escalier église	0.00 €		
Aménagement sécurité RD 95 et RD 97	186 363.01 €	Subventions Département Boulangerie et RD	78 840.00 €
Décors de Noël	1 532.59 €	F.C.T.V.A.	904.00 €
Vidéoprotection	10 842.01 €		
Achat terrain Boulangerie	79 177.87 €	Taxe aménagement	23 247.71 €
	4 578.00 €		
Huisseries Logement 4 rue des Essarts	0.00 €	Intégration étude Amgt sécurité RD	3 065.00 €
Total des dépenses réelles	314 949.13 €	Total des recettes réelles	161 615.71 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	79 177.87 €	Produits et opérations patrimoniales (écritures d'ordre entre section)	86 077.87 €
Total général	394 127.00 €	Total général	247 693.58 €

Investissement Dépenses 394 127.00 €
 Recettes 247 693.58 €
 Résultat de l'exercice - 146 433.42 €
 Restes à réaliser - 151 850.00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 - 69 485.32 € (comprenant le résultat de clôture de 2021 d'un montant de + 76 948.10 € et le résultat de l'exercice – 146 433.42 €).

Pour conclure, le Conseil Municipal, pour le budget 2023, dispose d'un excédent de fonctionnement de 341 600.44 €, le solde, soit 221 335.32 € étant affecté en recettes d'investissement pour financer le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

A noter que la commune a encaissé sur l'exercice 2022, une partie de l'excédent 2021 du budget annexe de l'eau à hauteur de 200 000 € et le reversement de l'excédent de clôture du budget annexe du lotissement des Réages de la Muette d'un montant de 248 085.95 €

Fait à AUTRUY SUR JUINE, le 23 Février 2023

Le Maire,



Christophe GUERTON



La doyenne,



Bernadette DORAT